Doëlan Clohars Environnement
La lettre de l'été 2024

Doëlan, un paradis … toujours à construire

Régulièrement à la Une de la Presse, à la télévision, réputé plus beau port de Bretagne, site merveilleux … Doëlan ne manque pas de citations qui vantent son charme, son authenticité, son caractère typiquement breton. Nous en sommes fiers, contents, nous aimons tellement notre coin de paradis !

Nous en sommes reconnaissants à la Nature, qui nous fait ce merveilleux cadeau, mais aussi à nos prédécesseurs, car ce sont eux, leur travail, leur opiniâtreté, qui ont fait de Doëlan ce qu'il est désormais. Ce qui est frappant quand on remonte dans le passé, c'est que tout cela n'est au fond pas très vieux : Doëlan ne s'est vraiment construit qu'au 19 et 20 ème siècles, avec l'aventure de la sardine. La Chapelle Sainte-Anne ne date que de 1951. Le quai Sancéo et la criée sont de la fin du 20 ème (et pour être franc, ils ne sont pas à la hauteur du reste, et ne figurent sur presqu'aucune photo, c'est de là que les photos sont prises !).

Nous savons tous que cela est très fragile. Les petites décisions comme certaines grandes peuvent contribuer à détériorer ce « joyau » légué par nos anciens. La densification urbaine, si elle est compréhensible, présente de nombreux risques, esthétiques et écologiques, elle augmente la circulation automobile, le besoin en stationnement, en traitement des eaux ... L'absence totale de piste cyclable ne laisse qu'une seule solution, la voiture, pour les touristes. L'absence de parking pose de graves problèmes en été, la fin malheureuse de la liaison pour Groix cette année n'ayant que provisoirement « résolu » le problème. Doëlan, a aussi perdu son festival littéraire, l'arrivée du trail.

À DCE, nous voulons garder la beauté et le charme de Doëlan, mais nous ne voulons pas le conserver "dans le formol". Doëlan doit vivre, être de son temps, accueillir les amoureux de la nature, les initiatives culturelles et économiques respectueuses du site et de l'environnement. Doëlan doit développer des infrastructures conformes à sa vocation ; chemins piétonniers et pistes cyclables, parkings à l'entrée du village, etc. Ce n'est pas simple, cela demande du temps, des investissements, et surtout beaucoup de volonté et de solidarité. Nous devons bien cela à Doëlan, à nos anciens, et aux futures générations.

Olivier Bonsart – Président de DCE

Les dossiers de DCE

I – Le sentier du Sénéchal - une liaison piétonnière Doëlan-Clohars ?

II – Le traitement des eaux usées en cas de fortes pluies à Clohars Carnoët

III – Comment équiper votre habitation de panneaux photovoltaïques

Assemblée Générale de DCE

Le 26 juillet 2024 à partir de 17 heures

A la Maison des Associations à St Jacques

I – Le sentier du Sénéchal – une liaison piétonnière Doëlan-Clohars ?

L'an dernier, nous avions déjà travaillé sur une possibilité de sentier piétonnier reliant Doëlan à Clohars. Nous avons fouillé cette solution, mais aussi une autre, sur l'autre rive.

1. Le long du ruisseau du Sénéchal, sur la rive droite (circuit en continu)
2. En haut de la vallée du Sénéchal, sur la rive gauche (circuit en pointillé).

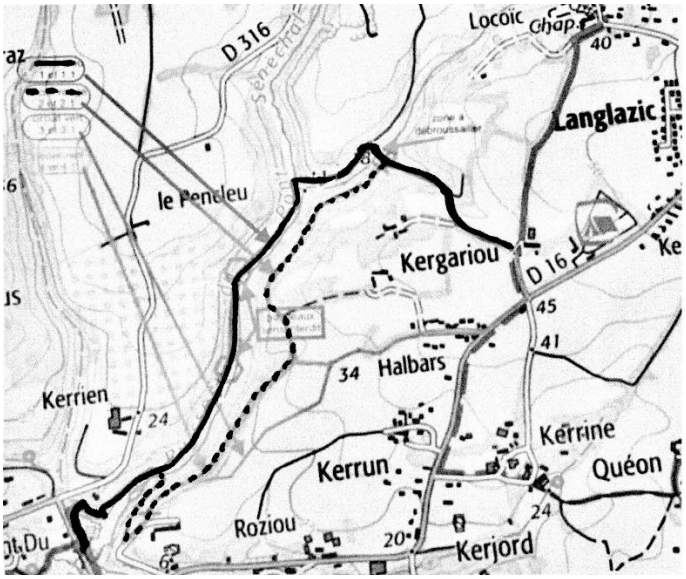

Ces deux itinéraires ont en commun de rejoindre un sentier existant au niveau du gué du ruisseau, en bas de Kergariou BIhan, et de là, de rejoindre Kergariou/Kervec puis Saint Jacques.

L'itinéraire 1, via la rive droite, est très beau. Il passe sur les propriétés de Pen Cleu et de la famille Le Grevellec, en bas des vergers de pommiers. Il a été ouvert occasionnellement pour un trail.

Les propriétaires de Pen Cleu ont progressivement racheté les terrains des deux côtés du ruisseau, puis ont fermé l'accès au sentier.

La Mairie a longtemps cherché à le faire ouvrir, mais ses tentatives se sont toujours heurtées au refus des propriétaires de Pen Cleu, qui entretiennent la vallée, le ruisseau (nous l'avons vérifié), et refusent l'accès libre à leur terrain. Passer en force signifierait aller à l'expropriation, avec une Déclaration d'Utilité Publique, précédée d'une enquête, procédure très normée, lourde et conflictuelle, que le Maire n'a pas souhaité mettre en œuvre. Ce tracé a toutefois été positionné dans le PLUI, ce qui rend cette solution possible sur le long terme.

L'itinéraire 2, rive gauche, était un sentier très utilisé par les enfants scolarisés à Doëlan pour se rendre au bourg, car il partait directement de l'ancienne école, aujourd'hui Résidence de l'Anse. Cet itinéraire figure encore sur les applications de cartographie des téléphones, sur la carte IGN. Il traverse des parcelles ayant appartenu à Monsieur Boël, citoyen belge, aujourd'hui décédé, ancien propriétaire de Kergariou Bras et Bihan, qui y pratiquait la chasse. Il en avait fermé l'accès par des grillages, et la végétation a largement envahi le tracé. La demeure de Kergariou Bihan a été vendue récemment (janvier 2023). Une partie des parcelles concernées par l'itinéraire 2 a été rachetée par les propriétaires de Pen Cleu il y a plusieurs années. Il existait auparavant une servitude. Selon certains, elle ne figurait pas dans l'acte de vente, selon d'autres, le propriétaire devenant le même des deux côtés de la servitude, celle-ci « tombe ». Nous essayons d'en savoir plus.

Ce tracé n'intéresse pas autant le Maire que le premier, et aucune négociation n'a été menée à notre connaissance. Il n'a pas été inscrit dans le PLUI.

Sur les deux sujets, une négociation doit intervenir entre les propriétaires concernés d'une part, la Mairie d'autre part. À ce jour, elle est au point mort. Pour avancer, nous avons également pris contact avec Quimperlé Communauté. DCE doit comprendre les enjeux des uns et des autres, et peut éventuellement jouer un rôle pour favoriser l'émergence d'une solution, actuellement totalement bloquée.

Un sujet de 25 ans.

Il est à noter que le sujet est connu depuis très longtemps, et que la Municipalité de l'époque envisageait en 1999 de créer un itinéraire, en privilégiant le 2, rive gauche. M. Raoult avait écrit en ce sens à M. Boël, ainsi qu'à l'ingénieur des travaux publics. Un courrier de Monsieur Boël, du 20 avril 1999, laissait entendre qu'un accord était possible. Par la suite, il a proposé son terrain à la Mairie, qui a fait une offre proposée par les Domaines, à moins d'un euro du M2, puis a vendu au propriétaire de Pen Cleu pour à peine plus cher. Celui-ci a alors argué de la fin de la servitude car il possédait les deux rives du Sénéchal.

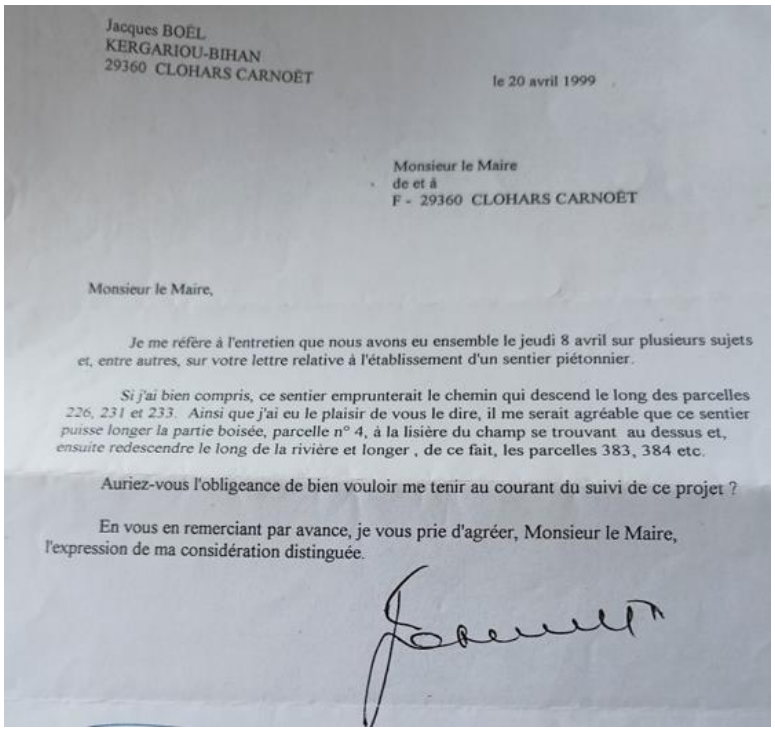

Jacques BOËL
KERGARIOU-BIHAN
29360 CLOHARS CARNOËT

le 20 avril 1999

Monsieur le Maire
de et à
F - 29360 CLOHARS CARNOËT

Monsieur le Maire,

Je me réfère à l'entretien que nous avons eu ensemble le jeudi 8 avril sur plusieurs sujets et, entre autres, sur votre lettre relative à l'établissement d'un sentier piétonnier.

Si j'ai bien compris, ce sentier emprunterait le chemin qui descend le long des parcelles 226, 231 et 233. Ainsi que j'ai eu le plaisir de vous le dire, il me serait agréable que ce sentier puisse longer la partie boisée, parcelle n° 4, à la lisière du champ se trouvant au dessus et, ensuite redescendre le long de la rivière et longer , de ce fait, les parcelles 383, 384 etc.

Auriez-vous l'obligeance de bien vouloir me tenir au courant du suivi de ce projet ?

En vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

<u>Nous posons trois questions</u> :

1. Pour un dossier aussi important que ce sentier, un prix aussi bas était-il la meilleure solution ?
2. La servitude permettait d'aller du Nord au Sud, non pas d'Est en Ouest de part et d'autre de la rivière, et elle ne servait donc pas Monsieur Boël. Était-il donc si légal de la faire tomber après l'achat des deux rives par le même propriétaire ?
3. Pourquoi ne pas retravailler la solution de la rive gauche ?

II – Traitement des Eaux usées et eaux pluviales à Clohars en cas de fortes pluies

L'avis des autorités dans l'instruction du permis de construire du projet Jaclin à Doëlan indique une difficulté dans le traitement des eaux usées en cas d'épisodes pluvieux importants sur Clohars-Carnoët. Et avec le changement climatique, le risque de débordement augmente sensiblement. Des engagements auraient été pris par Quimperlé Communauté pour résorber les entrées d'eaux claires, tant dans le domaine public que dans le domaine privé, à Clohars-Carnoët.

Par ailleurs, la Laïta a fait depuis longtemps l'objet d'un suivi de la qualié de ses eaux. Si la qualité de ses eaux s'est clairement améliorée, il reste un point noir. Depuis 2021, les suivis du REseau Microbiologique de l'IFREMER rapportent, sur certaines campagnes, d'importantes teneurs en bactéries E. Coli (matières fécales) dans les coquillages au niveau de l'anse de Stervilin (en aval, sur Clohars-Carnoët), et par temps sec. Ces mauvais résultats ont amené le Préfet du Finistère à prendre un arrêté le 6 juin 2024, interdisant la production de moules dans ce secteur. A notre connaissance, les causes n'ont pas encore été identifiées par Quimperlé Communauté

Nous notons aussi les difficultés de l'Aven aval fin 2023. Le 21 novembre 2023 un arrêté préfectoral signale des problèmes au niveau de l'Aven aval (Pont-Aven, Névez, Riec sur Bélon) et déclare que c'est une zone à enjeu sanitaire et définit les mesures obligatoires à mettre en œuvre pour diminuer la concentration bactérienne dans les eaux se déversant dans la zone conchylicole. Mais le premier responsable, *«c'est souvent l'assainissement»,* pointe Mr Brunner, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

En conclusion
Les travaux de réfection des canalisations ou d'aménagement des terrains, pour recevoir les eaux pluviales en cas de fortes pluies, sont très onéreux et tout ne peut pas être réalisé très vite. Mais, Il ne suffit pas de dire « ne vous inquiétez pas, il n'y a aucun problème ».

Ce qui importe à DCE, c'est d'avoir l'information sur les travaux prévus depuis 2022, l'état d'avancement et le calendrier prévisionnel de ce qui reste à faire.

III – Equiper sa maison de panneaux photovoltaïques ?

Sous l'impulsion de Bretagne Energie Citoyenne (BEC) et de la commune de Clohars, une campagne d'information sur l'équipement de panneaux photovoltaïques a été menée ; Cf. Kloar infos n°58 du printemps 2024. Si vous souhaitez poser des panneaux solaires photovoltaïques, deux solutions :

1. Faire appel à un installateur agréé. Pour une puissance de 3 KW, comptez de 6 à 9 K€ ; amortissement sur 10 à 15 ans ; n'hésitez pas à faire deux devis. Vous pouvez bénéficier d'une subvention de 900 € pour une puissance de 3 KW et du rachat par EDF du surplus de production non auto-consommée à 13,01 cts le KW/h, tarif jusqu'au 31 juillet 2024. Ces montants évoluent tous les trimestres.

2. Poser vous-même des panneaux achetés sur internet ou via BEC ; amortissement en 4 ou 5 ans sans revente du surplus. Coût de 2 à 2,5 K€ pour 3 KW. Si vous posez à une hauteur de moins de 1,80 m et moins de 3 KW, pas d'autorisation préalable à demander mais une simple demande de raccordement sans injection (CASI) au site Enedis Connect. Si vous produisez plus que vous ne consommez, le surplus est injecté sans rémunération dans le réseau. Il est donc conseillé de ne poser que 1 à 4 panneaux, sauf si vous êtes un gros consommateur d'électricité dans la journée. Une telle installation est rentabilisée en 4 à 5 ans. C'est un système plug & play qui se branche directement sur une prise et les panneaux sont vendus dans un pack qui comprend notamment l'onduleur.

Dans tous les cas, il faut vérifier que la structure est assez solide pour le poids des panneaux et que votre toiture est bien orientée. Et, ne pas surdimensionner son installation.

Pour un ménage de 2 à 4 personnes, une installation de 3 KW permet normalement 30 à 35% d'autoconsommation. Mais, tout dépend des appareils électriques utilisés.